

EXTÉRIEUR.

RUSSIE

Moscou, le 30 novembre.

TOUTES les propriétés anglaises sont mises sous le séquestre le plus rigoureux; les négocians de cette nation, qui se trouvent ici, sont soumis à la surveillance des autorités civiles et militaires. Un courrier, parti de Pétersbourg porte aux gouverneurs des ports de la Mer-Noire et de la Crimée l'ordre de mettre l'embargo sur les bâtimens anglais qui pourraient s'y trouver.

(Publiciste.)

DANEMARK.

Copenhague, le 20 décembre.

Il est question de remplacer les chapeaux ronds que portait encore l'armée danoise, par une espèce de casquettes ou de schakos.

Les Anglais ont été chassés de l'île de Hveen par une maladie contagieuse qui faisait des ravages effrayans parmi eux; toutes les communications avec cette île ont été, en conséquence, défendues, et on a pourvu à ce que les habitans reçussent tous les secours nécessaires.

Un vaisseau anglais a été signalé à nos batteries de côtes et à nos corsaires; on prétend qu'il est chargé de ramener en Angleterre le lord Gover, ambassadeur à Pétersbourg.

Nous avons reçu des lettres de Suede qui annoncent que la diète va être convoquée très-incessamment.

M. de Manthey, ci-devant fondé de pouvoirs près la chancellerie de la chambre des finances du Schleswig et du Holstein, a été nommé administrateur du bailliage de Sonderbourg.

Le ministre de France près notre cour, M. Dideiot, est arrivé ici de Kiel.

La direction de la banque de Schleswig et de Holstein a nommé directeur particulier le sieur Rowohl en remplacement du sieur Mathiessen, négociant, qui rentre, en conséquence de l'ordonnance royale du 13 novembre, dans la direction générale.

(Correspondant de Hambourg.)

GRAND-DUCHE DE VARSOVIE.

Varsovie, le 12 décembre.

Hier, on a célébré ici avec la plus grande pompe, l'anniversaire du traité conclu, le 11 décembre 1806, à Posen, entre S. M. l'EMPEREUR NAPOLÉON et S. M. le Roi de Saxe. S. M. a donné un grand dîner, auquel ont été invités S. Exc. M. le maréchal Davoust avec les principaux officiers de l'armée française et le ministre plénipotentiaire de France.

Avant-hier, il y eut, dans le camp de Wola, une revue de toutes les troupes françaises et polonaises qui se trouvent en cette capitale. Elle a été accompagnée de manœuvres commandées par les généraux respectifs de ces corps. S. M. les a honorés de sa présence.

(Journal de Francfort.)

ALLEMAGNE.

Vienne, le 15 décembre.

Les frontieres de l'Autriche du côté de la Turquie vont être garnies par de forts cordons de troupes. Plusieurs régimens destinés à cette fin, sont en marche par le Bannat et la Croatie.

(Journal de Francfort.)

Bayreuth, le 18 décembre.

S. Exc. M. le lieutenant-général baron de Wrede est arrivé avant-hier en cette ville, où nous attendons aujourd'hui la première colonne de la seconde division de l'armée bavaroise sous ses ordres; elle sera suivie les 19, 20, et 21 par les autres colonnes de cette division qui retourne en Bavière.

Les troupes de S. A. le prince primat, celles du grand-duc de Wurzburg, du prince de Nassau, et du grand-duc de Hesse, ont également pris la route de leur patrie.

(Journal politique de Manheim.)

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Cassel, le 21 décembre.

La trésorerie est déjà organisée. Il y a un payeur-général: c'est M. de Meyer, ancien conseiller supérieur de la chambre; un receveur-général, M. de Hasten, ancien conseiller de la guerre; et trois administrateurs nommés Ihings, de Starkloff et Gschevinds, anciens conseillers de la guerre.

Le spectacle français est venu de Brunswick avec toute la musique de l'ancienne cour, pour se fixer à Cassel. Nous avons tour-à-tour spectacle français et opéra allemand. Le 20, on donna le grand opéra de Titus, par Mozart. Il fut exécuté avec une grande pompe. Le roi en entrant et en se retirant, fut reçu aux cris de *vivat* long-tems réitérés.

Le commerce et les métiers étaient jusqu'ici en grande stagnation; à présent tous les ouvriers sont occupés, soit pour les étrangers qui viennent en grand nombre présenter leurs hommages au roi, soit pour les personnes attachées à la cour, qui donnent beaucoup de travail à toutes les classes industrieuses de la société.

Le roi est toujours occupé; et ses travaux font naître les espérances les plus grandes pour l'avenir.

On a déjà commencé de former la garde à cheval. Elle consistera dans un escadron de gardes-du-corps, un escadron d'hussards, et un escadron de chevaux-légers. Il faut aux soldats un revenu annuel de 300 fr.; et on desire qu'ils aient reçu une bonne éducation. Le roi a déjà acheté quelques maisons pour établir les bureaux, cela a fait hausser le prix des maisons. Son Exc. M. le ministre secrétaire-d'état, Muller, est arrivé, le 19 décembre à Cassel, et est entré sur-le-champ en fonctions. (Journal de l'Empire.)

ROYAUME DE WIRTEMBERG.

Stuttgard, le 26 décembre.

S. M. s'est arrêtée, dans la revue qu'elle a passée à Ellwangen, devant un brave sous-officier nommé Klenck, du régiment du Duc Guillaume. Le roi fut instruit que, par sa présence d'esprit et son intrépidité, il avait prévenu l'explosion d'un dépôt de bombes chargées, en s'exposant à une mort qui paraissait certaine. S. M., après s'être fait raconter toutes les circonstances qui ont accompagné ce trait d'une bravoure froide et sagement calculée, voulut élever Klenck au grade d'officier, mais celui-ci refusa cet honneur d'une manière qui mérite d'être rapportée: "Je meis ma gloire, dit-il, à être regardé comme un bon sous-officier; je me sens incapable de la conserver dans un grade supérieur; je prie donc V. M. de me laisser à mon poste." Le roi ordonna en conséquence qu'on lui donnât les marques distinctives et le traitement de sous-lieutenant, sans le charger des fonctions de ce grade. (Journal de Stuttgard.)

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Manheim, le 27 décembre.

La fête de S. A. I. madame la grande-duchesse héréditaire de Bade, a été annoncée hier à la pointe du jour, par des salves d'artillerie et une musique militaire. A dix heures, il a été célébré un service solennel dans toutes les églises. A midi, les autorités civiles et militaires ont été admises à offrir à S. A. I. leurs félicitations respectueuses, et de jeunes demoiselles ont eu l'honneur de lui présenter un bouquet, qui a été accueilli par la princesse avec sa bonté et son affabilité ordinaires. Le soir, il y a eu spectacle suivi d'un bal brillant, que S. A. I. a daigné honorer de sa présence.

(Journal du Commerce.)

PRINCIPAUTÉ DE LUCQUES.

Lucques, le 18 décembre.

La parfaite tranquillité dont on jouit dans l'Etat de Lucques, a déterminé S. A. S. à supprimer le ministère de la police, confié jusqu'ici à M. le général Mariotti, que S. A. a nommé commandant des gardes-du-corps. Le ministre secrétaire-d'état est chargé des attributions du ministère supprimé.

(Idem.)

SUISSE.

Arau, le 21 décembre.

Parmi les décrets que le grand-conseil de ce canton a adoptés, dans sa dernière session, on en distingue un concernant les *sectaires* qui refusent de servir dans l'élite, et qui, dans ce cas, sont menacés du bannissement.

Un autre du même jour fixe à 800 francs le maximum de la taxe de naturalisation qu'un citoyen, suisse ou français, doit payer à l'Etat, et 200 fr. le minimum. Pour les étrangers, le minimum est fixé à 400 fr. Dans des cas extraordinaires, le grand-conseil se réserve d'accorder la naturalisation *gratis* à des hommes distingués par leurs talens ou par des services importants rendus au canton.

Un troisième décret porte que, pour prévenir désormais le manque de jeunes ecclésiastiques séculiers dans le canton d'Argovie, et pour favoriser en même tems l'étude des hautes sciences à des jeunes gens à talens et laborieux, il sera établi dix bourses, chacune de 200 fr., pour dix jeunes gens qui, après avoir fini leurs classes, déclareront vouloir se vouer au ministère des autels. Cinq de ces bourses sont destinées à des étudiants protestans et cinq à des étudiants catholiques. Ils en jouiront cinq ans. Le petit-conseil est autorisé à accorder de ces bourses à des jeunes gens qui se voueront à d'autres états.

Par un autre décret, il est ordonné que chaque femme étrangère qui épousera un citoyen du canton, sera tenue de payer à la bourse des pauvres de la commune de son mari, une somme qui ne pourra pas excéder 100 fr., ni être moindre de 20 fr. (Gazette de France.)

ANGLETERRE.

Londres, le 11 décembre.

(Extrait du Morning-Chronicle.)

A l'éditeur du Morning-Chronicle.

Monsieur, vous avez déjà inséré dans votre feuille du 1^{er} de ce mois, quelques observations que je vous ai adressées, relativement aux ordonnances du conseil, en date du 11 novembre. J'ai prétendu que ce décret de NAPOLÉON, contre lequel on a voulu user de représailles, n'avait jamais reçu son exécution; qu'on avait donné à ce sujet des assurances positives aux ministres des puissances qui pouvaient encore se dire neutres, et qu'on ne désirait rien tant que de voir l'Angleterre employer elle-même des mesures plus rigoureuses.

Il est évident que cette mesure du gouvernement britannique est non-seulement impolitique, mais qu'il y avait une sorte de démençance à la promulguer dans les circonstances présentes. Je veux parler de nos divisions avec l'Amérique, qui sont parvenues à un tel point d'animosité, qu'on y a envoyé dernièrement un négociateur pour tenter un dernier effort de conciliation. S'il eût été retenu par les vents contraires, et qu'il fût parti deux jours plus tard, il aurait été lui-même porteur de ces actes précieux de son gouvernement si propres à assurer le succès de sa mission! On cherche souvent à émouvoir la sensibilité du public sur la santé de sa grace le duc de Portland, lorsque la goutte paraît floter incertaine entre le pied et l'estomac; ou sur celle de milord Castlereagh, si sujet à la maladie du spleen ou du foie. Hélas! Les membres du cabinet sont atteints d'une infirmité bien plus alarmante pour le public, leur mal est au cerveau.

Cette mesure, en effet, est le comble de l'ineptie, soit qu'on la considère sous le rapport de nos relations avec l'Amérique, ou relativement à ses résultats vis-à-vis de la France et du reste de l'Europe. Les Français avaient, depuis long-tems, donné naissance à ce système; ils l'avaient étendu graduellement à tous les ports de l'Europe, et chaque jour ils mettaient plus de sévérité dans son exécution. Cependant leurs décrets étaient souvent éludés par le besoin ou la cupidité, et il ne fallait rien moins que nos ordonnances du conseil pour en assurer l'exécution. Tout le blâme serait retombé sur la France; mais le cabinet de Portland n'a pas voulu qu'elle portât seule tout le poids de l'animadversion des neutres. Ainsi NAPOLÉON va s'écrier aujourd'hui, et s'écrier avec raison: L'Angleterre a voué à la destruction tout commerce qui ne serait pas tributaire de sa puissance; elle viole les droits les plus sacrés, et l'Europe est

condamnée à souffrir, tant que l'Angleterre n'aura pas été humiliée.

Quelques personnes affectent de penser, que les Américains ne regardent pas ces ordonnances comme un acte d'hostilité. Peut-être que ces personnes n'en comprennent pas le sens : mais ceux qu'elles attaquent directement ne s'y laissent pas tromper, malgré le vernis et les entortillages dont on a cherché à masquer leur difformité. On voulait persuader au public, après le bombardement de Copenhague et la prise de la flotte danoise, chargée du pillage de ses siseaux, que les Danois ne feraient pas la folie de déclarer la guerre à l'Angleterre. Mais il faut soi-même être sourd à tout sentiment d'honneur pour juger qu'une nation ne cherchera pas à se venger d'un outrage sanglant fait à ses droits et à ses intérêts les plus chers. Un des premiers actes du gouvernement danois, lorsqu'il a été de retour à Copenhague, a été d'ordonner, que tous ceux qui correspondraient avec l'Angleterre seraient punis de mort !

Les ordonnances du conseil britannique augmentent encore mon étonnement, si je viens à considérer les relations entre la France et l'Amérique. Tout le monde sait que BONAPARTE a mis sa politique à entraîner chaque nation dans la guerre, pour ou contre lui ; il a mis beaucoup de circonspection dans sa conduite avec l'Amérique. Il s'est constamment flatté que nos vexations continuelles finiraient par soulever l'Amérique contre nous. Après la destruction de l'armée prussienne, et lorsqu'il eut prévu clairement l'issue de la campagne, il publia son fameux décret de blocus à Berlin. Ce stratagème ne réussit pas avec la dernière administration ; mais l'événement arrivé devant New-York, et plus récemment l'affaire de la Chesapeake, ont réveillé ses espérances. Cependant le cabinet de Saint-Cloud avait conçu en dernier lieu de vives alarmes à l'occasion de notre proclamation relative aux matelots, qu'il regardait comme une amende honorable faite à l'Amérique, et de l'envoi d'un négociateur. Mais toutes ces craintes ont été bientôt dissipées par la publication de nos dernières ordonnances.

Tout le monde sait que l'Amérique a tenu une conduite constamment pacifique depuis le commencement de la révolution française, et il est constant que jamais le gouvernement de ce pays, quelque dévoué qu'on puisse le supposer à la France, n'eût osé se permettre de déclarer la guerre à l'Angleterre, si celle-ci eût employé des voies de conciliation. Nos relations avec l'Amérique sont entièrement à notre avantage. Elle nous envoie les immenses produits bruts de son sol, et nous les lui renvoyons manufacturés. Si ce n'est qu'elle nous offre plus au gouvernement un patronage dangereux, elle est toujours une colonie pour nous, et une colonie plus précieuse que toutes celles que nous possédons dans les deux hémisphères.

Mais quel est notre aveuglement de vouloir, dans les circonstances actuelles, prolonger une guerre qui n'avait été entreprise que pour la cause de la religion et de l'ordre social ? Le Continent est satisfait du nouvel ordre de choses. Avant la dernière paix nous mettions une sorte d'irrésolution à nous mesurer seuls contre la France, et aujourd'hui nous verrions avec insouciance le monde entier ligué contre nous ! Sommes-nous donc les ennemis du genre-humain ? Non. La cause d'une juste querelle a cessé, et la paix une fois rétablie, le commerce rentrera dans ses canaux ordinaires : disons à l'Amérique, continuez à détruire vos forêts, développez les ressources de votre sol, augmentez les produits de votre agriculture, et vous trouverez dans nos manufactures de quoi suppléer à celles qui vous manquent. Offrons à la France ses colonies d'une main, et Malte de l'autre. Disons au reste de l'Europe : nous consumerons vos vins et vos huiles, et vous pouvez acheter nos draps et nos mousselines.

Il est des époques dans l'histoire des nations, où un seul homme peut entraîner un peuple du faite de la splendeur dans l'abîme, tandis qu'un autre peut produire des destins contraires. Il nous faut un homme qui ait une portion du génie de BONAPARTE, l'énergie de M. Pitt, et les vues de M. Fox. Il nous faut une administration qui agisse d'après ces principes, sans cela notre sort n'est plus douteux. Peut-être tiendrons-nous tête pendant quelque tems à l'orage affreux qui gronde autour de nous ; mais la foudre éclatera enfin, et, lorsque la tempête sera dissipée, on verra la nation la plus orgueilleuse du Monde en proie à ses larmes et à son désespoir.

INTÉRIEUR.

Strasbourg, le 22 décembre.

Les travaux du canal Napoléon, qui doit unir le Rhin avec le Rhône, ont été continués avec beaucoup d'activité pendant l'été et pendant l'automne qui vient de finir. Ce canal s'étendra de Markolsheim

jusqu'à Krafft et Plobsheim, dans le département du Bas-Rhin, et de-là sera conduit jusqu'à la rivière d'Ill. Déjà des fonds considérables sont destinés pour les frais de cette entreprise dans le courant de l'année prochaine. Il a été aussi présenté au Gouvernement un nouveau plan pour unir ensemble le Rhin et la Saarre, et rétablir ainsi l'ancien canal d'Alsace, qui fut commencé par Vauban, en 1703, sous le nom de canal de Selz, mais qui fut depuis abandonné.

Versailles, le 31 décembre.

Jeudi 24 de ce mois, le sieur Louis-Et. Borda, négociant, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, se rendit à Saint-Germain, pour une affaire. Après l'avoir terminée, desirant retourner coucher à Paris, il loua une des petites voitures de place : il était huit heures du soir ; l'atmosphère était chargée de brouillards, et l'obscurité profonde. Seul dans la voiture, le sieur Borda engagea le cocher et un de ses camarades, qu'il amenait avec lui sur le siège extérieur, de se placer dans l'intérieur, où ils seraient mieux garantis du froid, ce qui fut exécuté. Arrivés dans la commune du Port-Marli, le cocher se munit d'une chandelle allumée, et continua sa route ; à peine ils étaient sortis du village, qu'une voiture de roulier, venant de Paris, se fit entendre ; le cocher se rangea pour céder la moitié du pavé. Lorsque la voiture fut passée, le cocher voulut reprendre le pavé, mais se trompant de côté, il allait vers la rivière : le sieur Borda eut quelque soupçon, et le communiqua au cocher, qui répondit qu'il reprenait la route. L'obscurité ne permettait pas de voir de quel côté était l'erreur ; mais bientôt elle fut évidente ; la voiture fut entraînée dans la rivière. Le sieur Borda, sentant l'eau entrer dans la voiture, et il en avait déjà jusqu'au menton, écarta, à droite et à gauche, les deux cochers qui étaient sur le devant de la voiture, et se faisant un point d'appui de leurs épaules, s'élança dans la rivière, et gagna le bord à la nage. Sorti de l'eau avec bien de la peine, il n'apercevait aucun lieu de retraite pour demander du secours : les maisons, dans cet endroit sont isolées, et l'obscurité l'empêchait encore d'apercevoir les moins éloignées. Il vit enfin une lumière vers laquelle il se traîna, et arriva sur le derrière d'une maison où il frappa ; il eut de la peine à obtenir qu'on ouvrit la porte ; ce n'était point l'inhumanité, mais la défiance qui la tenait fermée ; car c'était la chaumière de ce même Quesnelle, maraîcher, qui, lors de l'événement du 10 août précédent, avait si généreusement donné asyle aux voyageurs qui furent retirés de l'eau, et qui avait montré tant de zèle : ce zèle fut le même pour le sieur Borda, lorsqu'il vit son état. Celui-ci lui ayant dit que ce n'était pas lui qui avait le plus pressant besoin de secours : qu'il restait dans la rivière deux hommes et une voiture, toute la famille de Quesnelle sortit pour appeler du secours ; ils furent quelque temps à venir, à cause de l'éloignement. M. Trembly, curé de Port-Marly, se hâta de s'y rendre avec l'appareil dont il était muni ; il y trouva le maire, qui faisait donner des habits au sieur Borda. Cependant, des pêcheurs arrivèrent ; on jeta les filets, et l'un des cochers fut retiré de l'eau, mais dans un tel état, que tous secours furent inutiles. La voiture fut enveloppée par un autre coup de filet, l'autre cocher fut trouvé dans l'intérieur, tenant encore la chandelle dont il s'était muni au Port-Marli : les secours furent encore inutiles.

Le sieur Borda, que le desservant avait amené coucher chez lui, n'avait, le lendemain, aucun ressentiment de son accident de la veille.

Paris, le 2 janvier.

MINISTÈRE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 27 août 1807, sur la demande du sieur Etienne Martin, prêtre desservant de la commune de Pressigny.

Le tribunal de première instance à Langres, département de la Haute-Marne, a déclaré l'absence de Pierre-Elie Martin.

Par jugement du 12 septembre 1807, vu la demande de Jean-Baptiste Vogel, et autres intéressés, sur l'absence de Jean-Baptiste Monchamp.

Le tribunal de première instance à Belfort, département du Haut-Rhin, attendu le résultat de l'enquête faite en exécution d'un autre jugement du 7 août 1806, déclare Jean-Baptiste Monchamp absent.

Par jugement du 26 août 1807, sur la demande de Pierre-Marie Macé, docteur en médecine à la Melleraye, en déclaration d'absence de Louis Macé, son frère, parti en 1791 pour la défense de l'Etat, et dont on n'a eu aucune nouvelle depuis cette époque.

Le tribunal de première instance à Parthenay, département des Deux-Sèvres, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Louis Macé.

Par jugement du 19 mai 1807, sur la demande de Christine Michel, fille majeure, demeurant à Marseille, et autres intéressés.

Le tribunal de première instance à Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné une enquête, pour constater l'absence de Joseph Michel, parti depuis 16 ans pour le service militaire.

Par jugement du 24 septembre 1807, sur la demande de Henri Lumelius, cultivateur à Kallstodt, en déclaration d'absence de Léonard Lumelius, son frère consanguin, disparu depuis trente-six ans, sans qu'on ait eu de ses nouvelles.

Le tribunal de première instance à Spire, département de Mont-Tonnerre, a ordonné une enquête pour constater l'absence de Léonard Lumelius.

Par jugement du 1^{er} novembre 1807, vu la demande de Catherine Faucher, et de François Coste, son mari, sur l'absence de Mathieu Faucher.

Le tribunal de première instance à St-Yrieix, département de la Haute-Vienne, attendu le résultat de l'enquête faite en exécution d'un autre jugement du 3 août 1806, déclare l'absence de Mathieu Faucher.

Par jugement du 19 juin 1807, sur la demande de Jean-Antoine Siounet, et François Tanguy, sa femme, demeurant à Lorient, sur l'absence de François Ferrier, fils.

Le tribunal de première instance à Lorient, département du Morbihan, attendu le résultat de l'enquête faite en exécution d'un autre jugement du 27 Bréval an 13, déclare l'absence de François Ferrier.

Par jugement du 25 septembre 1807, sur la demande de Jean-Antoine Roustan, officier de santé, demeurant à Vaison.

Le tribunal de première instance à Nismes, département du Gard, a ordonné une enquête pour constater l'absence de François-Xavier Roustan, disparu de Vaison, son domicile depuis plus de quatre ans.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. M. catholique, par une résolution communiquée, le 18 novembre dernier, à S. Exc. M. l'ambassadeur de France à Madrid, a autorisé le transit sur ses Etats, des cotons et laines envoyés de Portugal en France, ainsi que celui des draps et autres marchandises françaises, destinées pour le Portugal, dont l'entrée ne serait pas défendue en Espagne.

Cette permission devra avoir lieu et avec les formalités suivantes :

1^o. Pour les introductions et exportations respectives, la douane de Vittoria et celle de Badajoz sont seules désignées, et dans l'une et l'autre les marchandises seront assujéties à une vérification et confrontation exactes, avec la déclaration écrite que les intéressés sont tenus de présenter au moment de l'introduction ;

2^o. La vérification ayant eu lieu, les ballots, caisses, et malles contenant les marchandises seront plombées, après quoi il sera délivré un passavant qui exprimera le nombre de ballots, marque, poids et leur contenu, ainsi que la désignation d'un terme moral pour le renvoi obligatoire des passavants par l'administrateur de la douane par laquelle l'extraction s'effectuera, qui devra certifier que la sortie a eu lieu, et que dans la confrontation qui aura été faite le tout s'est trouvé conforme ; à défaut de quoi les propriétaires demeureront responsables envers les finances royales ;

3^o. Les propriétaires s'obligeront à faire constater par des certificats du consul d'Espagne, résidant dans ces lieux, soit en France, soit en Portugal, l'arrivée des marchandises dont la destination a été pour l'une ou pour l'autre puissance.

Dès ce même jour, les ordres nécessaires ont été donnés, par le ministre des finances d'Espagne, à l'intendant d'Estramadure et au gouverneur des douanes de Vittoria.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts de Rouen a, dans sa séance publique du 19 août 1807, proposé pour sujets de prix, consistant chacun en une médaille de la valeur de

300 fr., qui seront décernées dans la séance publique de 1808, les questions suivantes :

19. Déterminer les moyens les plus propres à écarter les dangers qui pourraient résulter pour les mœurs, du rassemblement des ouvriers de l'un et de l'autre sexe, dans les ateliers.

20. La phthisie pulmonaire est-elle plus fréquente de nos jours qu'elle ne l'était autrefois ? Dans le cas de l'affirmative, toutes les espèces de phthisies pulmonaires, ou quelques-unes seulement, sont-elles devenues plus fréquentes ? et par quelles causes ? Quels sont, s'il en existe, les moyens d'anéantir ces causes ?

Les mémoires devront être adressés, franc de port : ceux sur la première question à M. Gourdin, secrétaire de l'Académie pour la classe des belles-lettres, et ceux sur la seconde question à M. Vitalis, secrétaire de l'Académie pour la classe des sciences, avant le 16 juillet, époque de rigueur.

Les auteurs mettront en tête de leurs mémoires une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, dans lequel ils feront connaître leur nom et leur demeure. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où les mémoires auront remporté le prix.

Les Académiciens résidans sont seuls exclus du concours.

LITTÉRATURE. — HISTOIRE.

Lettre de Démétrius Comnène à M. Koch, auteur de l'ouvrage intitulé, des Révolutions de l'Europe (1).

Une des plus illustres familles qui aient régné sur les peuples, est celle des Comnène, qui a fourni six empereurs à Constantinople, onze à Trébisonde, et dix-huit rois à la Colchide. Cette famille quitta Rome pour suivre Constantin qui transféra le siège de l'Empire auprès des rives du Bosphore de Thrace ; et à cette époque même elle était regardée comme une des plus anciennes familles romaines. Jamais dynastie n'offrit une plus brillante succession de talens et de vertus. Les Comnène parurent tout-à-coup comme les sauveurs de l'Orient désolé depuis long-temps par de sanglantes révolutions. Les Grecs tirés d'une léthargie profonde par le génie de ces empereurs, retrouvèrent leur première énergie, et combattirent avec succès sous leurs étendards. Isaac-Comnène, en 1059, préféra les rigueurs du cloître au trône impérial qu'il avait occupé l'espace de deux années, avec une sagesse et des talens que Rome républicaine eût enviés. Alexis-Comnène releva par ses exploits l'Empire romain chancelant, ramena ce vaste corps qui n'avait plus qu'un souffle de vie, le défendit avec une rare intrépidité contre les Turcs, les Patrinacs et les Normands, qui avaient pour chefs deux héros, Robert Guiscard et son fils l'impétueux Bohémond. Vainqueur ou vaincu, il fut également admirable dans l'une et dans l'autre fortune, soit par son habileté à profiter de ses victoires, soit par son habileté à réparer ses revers. Il se multiplia, en quelque sorte, pour résister aux innombrables ennemis qui envahirent de toutes parts ses plus belles provinces. C'en était fait de Constantinople, Guiscard renversait l'Empire grec, si le chef des Normands n'eût trouvé un adversaire incapable de se laisser abattre par l'adversité.

Au milieu de la grossièreté et de la barbarie du 12^e siècle, Alexis, capitaine sage, politique adroit, empereur éclairé, aimable et vertueux, malgré les dangers qui l'assiégèrent durant son règne, trouva le tems de se délasser de ses nobles travaux dans le sein des muses, protégea les lettres, et les fit fleurir. Jean Comnène surpassa la sagesse de son père : cet empereur brave, affable, clément, et non moins recommandable par ses exploits militaires, ne respira que pour le bonheur de ses sujets dont il fut les délices, et mérita véritablement d'être surnommé le *Titus du Bas-Empire*. Les Grecs, dans les transports de leur amour, le surnommèrent *Calo-Jean*, c'est-à-dire le bon Jean, καλός, exprimant en grec l'idée de beauté et de bonté. Un Turc converti au christianisme, Azuch, son ministre, seconda par ses vertus le zèle d'un si bon maître.

Manuel Comnène, quoique décrié par les Latins, n'est pas moins digne par sa valeur et ses grandes qualités d'exciter l'admiration des siècles. S'il est un reproche à lui faire, c'est d'avoir trop souvent payé de sa personne dans les combats, et sous les murs d'Iconium, d'avoir témérairement commis au hazard d'une bataille les destins de son empire. Les Serbes, les Hongrois, les Siciliens et les Turcs, tant de fois vaincus,

attestèrent toujours sa bravoure. Sa mort fut le signal de la décadence des Grecs ; les Ange, qui remplacèrent les Comnène sur le trône, ne furent que des imbéciles et des scélérats, dont les crimes font frémir. Ils précipitèrent par leur lâcheté la chute d'un empire que les Comnène avaient retenu, d'un main ferme, sur le penchant de sa ruine.

La vie des empereurs de Trébisonde est plus ignorée. Les annales de leur empire sont mortes. De grands généraux, des hommes de génie s'élevèrent sur les bords du Pont-Euxin ; mais leur gloire s'est effacée comme une grande ombre : il n'y a plus de postérité pour eux. On sait que Basile II, en 1434, écrivit au pape Eugène IV une lettre pleine de piété, dans le dessein de réunir l'Eglise grecque d'Asie à l'Eglise latine. Mais l'histoire nous montre avec complaisance David le dernier de ces empereurs, présentant sa tête aux bourreaux de Mahomet II, plutôt que de renier la foi de ses pères, et l'éclat de cette mort héroïque réjaillit sur tous les Comnène.

Peu de dynasties ont obtenu, de la part des historiens, des éloges plus flatteurs et plus unanimes. Orsini, archevêque d'Antivaris, trace en ces termes le portrait des Comnène : *« Quippe suis egregiis, tum corporis, tum animi dotibus ac rebus præclarè gestis, non modo sibi subditas regiones, sed universum quoque terrarum orbem illustrarunt. Quid referam? Alios in bello fortes, alios in pace cordatos, alios vigore judicii, qui generi humano perenne virtutis exemplum reliquere. Quid ergo mirum, si hæc una familia cæteras familias omnes vel æquare videatur, vel superare ? »*

Si le souvenir de ces illustres souverains, maîtres encore des plus belles, des plus riches et des plus considérables contrées de la Terre ; si le souvenir des événemens mémorables auxquels leur nom est attaché était présent à notre esprit, nous ne verrions pas sans intérêt, sans une espèce d'émotion, un de leurs descendans élever la voix du milieu d'une nation sensible, qui semble être l'héritière de la valeur romaine ; mais le bruit des anciennes révolutions, des anciennes grandeurs est expiré pour la plupart des hommes : l'oubli et la mort accompagnent trop souvent la gloire humaine, et la mémoire d'une foule d'hommes illustres est ensevelie dans des ténèbres impénétrables :

Ad nos ois tenuis fama perlabitur aura..

Mais il n'en est pas ainsi des Comnène : leur renommée a survécu à la destruction du trône du Grand Constantin : tout ce qui tient à cette famille, excite encore aujourd'hui notre curiosité. La lettre à M. Koch ne peut manquer d'attirer l'attention du public. L'auteur, dans sa réclamation, détruit une erreur échappée à un écrivain estimable qui s'appuyait sur le témoignage d'un historien grec peu judicieux, lequel rapporte des faits le plus souvent opposés à la saine physique, et des anecdotes d'une choquante puérilité. On lui faisait dire que toute la famille de David Comnène avait été exterminée par Mahomet II, et d'un seul trait de plume on enlevait à M. Démétrius Comnène son origine : il prouve, le livre à la main, que Chalcondyle lui-même n'a point dit cela, et que l'on a confondu le texte avec une note marginale de quelques éditeurs ignorans qui ont enchéri sur les absurdités de l'historien grec. Ce n'est pas la première bêtise de ce genre que la manie de commenter a occasionnée. On sait qu'un docteur de Sorbonne, dans ses gloses, prenait pour deux dames allemandes Simtela et Patelä, qui étaient deux généraux de Théodoric, roi des Ostrogoths.

Jean Opporin, savant imprimeur de Bâle, dans une lettre en date de 1502, se plaignait de ce que Chalcondyle n'était imprimé jusqu'alors qu'en latin. Il désirait voir un exemplaire grec ; car il croyait la version latine pleine de fautes. Or, dans cette version même, on voit en marge cette malheureuse note citée par M. Koch. Cette lettre d'Opporin se trouve à la tête de la traduction de Chalcondyle, édition de Paris, 1567.

Le célèbre Ducange (chose étonnante) s'appuie de l'autorité de Chalcondyle, et il assure positivement que l'un des fils du dernier empereur de Trébisonde embrassa l'islamisme ; l'existence de cet infortuné devint, par conséquent, sacrée pour les farouches musulmans. Deux autres historiens nomment ce fils George ; un plus grand nombre l'appellent Nicéphore. Quoiqu'il en soit, au bout de quelques années l'infortuné jeune homme se réfugia à la cour d'Ussum-Cassan, roi de Perse, qui avait épousé Sara. (Des commentateurs nomment cette princesse Catherine.) Nicéphore ne se croyant pas en sûreté auprès de sa tante, et redoutant le courroux de Mahomet II, passa secrètement dans la Laconie et alla rejoindre ses deux frères. Le témoignage de Philèphe, contemporain, dont nous avons, avant de prendre la plume, scrupuleusement vérifié nous-mêmes le texte, ainsi que celui de Chalcondyle ; ce double témoignage, dis-je,

est sans réplique et met fin à toute discussion. Dans une lettre adressée au doge de Venise, en 1464, le sage Philèphe écrit : « Mahomet II fit mourir cruellement David, roi de Trébisonde, avec deux de ses fils. » Or, David avait huit fils. Tous n'avaient donc pas péri ? Ce point, qui éclaircit la descendance des Comnène actuels, ne saurait être contesté, et une simple dénégation ne saurait infirmer des vérités historiques établies par les plus puissans motifs de crédibilité. Phransa, qui a présenté Mahomet II sous d'affreuses couleurs, ne parle point de l'entière extermination de David non plus que Décès, non plus que le pieux et savant Pie II. Aneas Silvius Piccolomini, qui a écrit contre les Mahométans, et rassemblé tous les traits qui pouvaient les rendre odieux, afin de toucher la chrétienté, de l'arrêter contre les infidèles et de leur arracher Constantinople. « Dans un siècle plus reculé, remarque M. Démétrius Comnène, l'histoire a immortalisé la cruauté de Phocas contre Maurice et ses enfans, exécutés sous les yeux de leur père. Je le demande, les historiens, dans un siècle plus rapproché du nôtre, auraient-ils manqué de nous peindre une tragédie du même genre, dont les victimes étaient l'objet de l'attachement et de la vénération ? » Chalcondyle, cause innocente d'une mauvaise chicanerie, assure positivement que David Comnène ne se trouvait point dans Trébisonde avec tous ses enfans. Irène Canthacussène, épouse de l'empereur, au rapport du même historien, en était sortie avant la formation du siège ; certes, elle dut sauver ceux de ses fils qui, vu la faiblesse de l'âge, ne pouvaient porter les armes : la nature, la politique, le bon sens, parlent ici avec la même force, pour confirmer cette vérité. « Quoi ! s'écrie éloquemment M. Comnène, une épouse, une mère abandonne son mari, ses fils, ses filles à la veille des plus grands dangers, pour ne sauver que sa personne ! La nature s'indigne de le penser. Serait-ce une princesse, le modèle de toutes les vertus sur le trône, et de constance dans l'adversité, qui aurait donné l'exemple d'une lâcheté si odieuse ? » Mahomet II, suivant Chalcondyle, entra en fureur en apprenant la nouvelle de cette évasion, parce que l'impératrice lui dérobaient une partie de sa proie. Irène se réfugia chez les Maniotes qui habitent le mont Taygète. Ces intrépides descendans des Lacédémoniens, qui ne valent peut-être pas moins que leurs ancêtres, du haut de leurs montagnes, comme du haut de citadelles inexpugnables, repoussèrent constamment les efforts des Turcs victorieux, et maintinrent courageusement leur liberté et leur indépendance. Les Comnène se perpétuèrent sur le mont Taygète, protégés par la valeur de leurs compatriotes, et jouèrent dans Mania de tous les honneurs qu'une nation pauvre et frugale peut décerner à des princes fugitifs. Un Comnène, en 1676, quitta Mania et se retira dans l'île de Corse, à la tête d'une colonie grecque, qui s'établissait à Prœmia. M. Démétrius Comnène sortit de cette île pour venir en France, où sa filiation a été sévèrement examinée par M. Chéruin.

A cette lettre à M. Koch est jointe la succession directe des Comnène, jusqu'à la génération présente, ainsi que les lettres-patentes du roi Louis XVI, qui, non-content du travail du généalogiste français, se livra lui-même, à la tête de son conseil, à l'examen ainsi qu'à la vérification des titres de M. Démétrius Comnène, et qui en reconnut lui-même l'exactitude.

M. Comnène doit supporter sans peine ce nouveau trait de la fortune qui semble s'attacher à son nom, même lorsqu'il ne reste plus que lui. Selon Montaigne, l'envie attaque les actions les plus pures, et s'efforce d'affaiblir la croyance des faits les plus évidens. Comme le dit très-bien un ancien : *« Nilhil est tam sanctum, tamque solemne quod non odium suspicari audeat. »* Ici la haine est inconnue, et l'envie même serait forcée de se taire ; le généreux adversaire de M. Comnène, le savant M. Koch, avoue qu'il s'est trompé. Il est glorieux de savoir reconnaître une erreur, et la franchise de cet aveu ne peut s'allier qu'à un homme d'un mérite aussi universellement reconnu que M. Koch.

M. Démétrius, énonce toutes ses preuves avec une sagesse de raisonnement, une politesse, une aménité qu'on ne saurait trop admirer dans un siècle, où trop souvent les écrivains subsistent les expressions de la haine et de la passion, à celles que la raison doit toujours employer. Sa manière d'écrire est précise et claire ; la noble simplicité du style porte le cachet d'une ame élevée. On voit que l'adversité n'y a point éteint le souvenir d'une grandeur qui n'est plus, qu'il a les mœurs aimables, la piété, la science de ses ancêtres, et qu'il soutient le poids d'un nom illustre par l'éclat plus doux des vertus privées. Il n'a pas tout perdu, puisqu'il lui reste ces biens qui forment un héritage plus précieux que ne se l'imagine le vulgaire des hommes ; il défend sa descendance et ses titres avec la même modération, le même zèle, le même courage que ses ancêtres défendirent leurs Etats contre les Barbares. JONDOT.

(1) A Paris, chez Rondonneau, libraire, rue Saint-Hippolyte, n° 323.

JURISPRUDENCE.

Manuel des Arbitres, ou Traité complet de l'arbitrage, tant en matière de commerce qu'en matière civile; contenant les principes, les lois nouvelles, et toutes les formules qui concernent cette partie. Ouvrage utile à toutes les personnes attachées à l'ordre judiciaire, aux négocians, aux propriétaires et autres. Par P. B. Boucher; auteur des Institutions commerciales; du Parfait Economiste de la ville et de la campagne, de divers ouvrages sur le commerce et la marine; membre de plusieurs Sociétés savantes, et professeur de droit commercial et maritime à l'Académie de législation.

« Que les premiers juges soient ceux que le demandeur et le défendeur auront choisis, à qui le nom d'arbitre convient mieux que celui de juge; que le plus sacré de tous les tribunaux soit celui où les parties se seront créées elles-mêmes, et qu'elles auront élu d'un commun consentement. »

Un fort volume in-8° de 650 pages. — Prix, 7 fr. pour Paris, et 9 fr. franc de port. — 1807.

A Paris, chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n° 23, acquéreur du fond de M. Buisson, et de celui de M^e Desaint.

Il est peu de citoyens qui ne puissent avoir à remplir les augustes fonctions d'arbitres, soit que les tribunaux les y appellent, soit que le choix de quelques-uns de leurs concitoyens les désigne pour terminer leurs différends. Il leur importe alors à tous de savoir en quoi consistent leurs devoirs: ils les trouveront tracés dans l'ouvrage de M. Boucher. Un jugement sain, un esprit droit, une conscience pure (les premières qualités de l'homme qui remplit un aussi saint ministère que celui de juge) ne sont pas les seules facultés qui doivent être apportées pour l'arbitrage; il faut encore avoir une certaine connaissance du droit, une science même assez étendue de la jurisprudence. Le *Manuel des Arbitres* apprend tout ce qu'il est nécessaire de savoir en cette partie.

La division de l'ouvrage de M. Boucher, les différentes propositions qu'il a établies et discutées, nous paraissent prouver qu'il a su s'emparer de sa matière, la traiter à fond, prévoir les difficultés, les résoudre, en un mot, faire un traité complet de l'arbitrage.

Ce Manuel ne peut manquer d'être bien accueilli, non-seulement de toutes les personnes attachées à l'ordre judiciaire et qui peuvent diriger les arbitres dans leurs opérations, mais encore de toutes celles que leurs relations sociales mettent dans le cas d'être nommées arbitres, c'est-à-dire de la presque universalité des Français.

Ce qui peut particulièrement le faire rechercher des légistes, c'est l'idée qu'un traité de l'arbitrage *ex professo* manquait à la nomenclature des livres de droit, et que cette lacune se trouve maintenant remplie parfaitement.

SCIENCES ET ARTS.

Le vingt-quatrième et dernier cahier du 2^e volume du *Recueil polytechnique*, vient d'être mis sous presse. Cet ouvrage imprimé format in-4° avec gravure, traite de tout ce qui a rapport aux ponts et chaussées, bois et forêts, ports maritimes, dessèchemens des marais, agriculture, manufactures, arts mécaniques, architecture.

Prix des 2 volumes, 46 fr. jusqu'à la fin de son impression, et après, de 50 fr., et 55 fr. par la poste, somme qu'il faudra adresser, franc de port, aux éditeurs dudit Recueil, à Paris, rue de Verneuil, n° 51, faubourg Saint-Germain.

LITTÉRATURE.

Histoire d'Homère et d'Orphée, ouvrage lu à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, par M. de Sales, membre de cette académie.

Un vol. in-8° de 450 pages.

A Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, 1802.

Cet ouvrage, composé uniquement d'après les écrivains originaux de l'antiquité, ne ressemble en rien aux notices sur les grands hommes qui nous ont été transmises par les biographes: les recherches

en sont immenses. Le but de l'auteur, comme il le dit lui-même dans sa préface, a été d'éveiller dans la jeunesse le goût utile de l'érudition, et de féconder en elle des germes de lumières et de vertus, en excitant son enthousiasme pour les grands hommes.

Les vies d'Homère et Orphée sont pleines d'anecdotes piquantes sur la personne de ces beaux génies, et de vues neuves sur leurs ouvrages. Nous invitons en particulier à lire, par rapport au prince des poètes, l'examen critique du paradoxe sur la mendicité; et, quant au chantre de la Thrace, la distinction ingénieuse du périple primitif et du périple d'Orphée.

(Nous reviendrons sur cet ouvrage, qui sera dans cette feuille l'objet d'un examen littéraire.)

GRAVURES.

Les Anges à l'église et les Amours à la maison; d'après les tableaux de Mallet, gravés par Prot; hauteur neuf pouces, largeur dix pouces: Prix, 2 fr. 40 cent. en noir, et le double en couleur, chaque.

A Paris, chez Ostervald l'aîné, rue du Petit-Lyon St-Sulpice, n° 20.

Les deux compositions représentent: la première, une mère avec ses deux enfans dans une chapelle, faisant leur prière; la seconde, les mêmes enfans témoignant à leur mère leur tendre affection. Ces estampes sont gracieuses et d'une exécution agréable.

MUSIQUE.

Mes Etrennes, paroles de M. Auguste de Trémault, avec accompagnement de piano par M. Thollé. Prix, 1 fr. 50 cent.

Vaudeville sur l'arrivée de M. le docteur Gall, paroles de M. de Pils, musique et accompagnement de M. Thollé. Prix, 1 fr. 50 cent.

La Mort d'Atala, paroles de M. de Trémault, musique et accompagnement de M. Thollé. Prix, 1 fr. 50 cent.

Rondo pastoral, pour le fort-piano, dédié à miss Caroline Ousson, par J. B. Crammer. Prix, 3 fr.

Nouvelle Toccata, par le même. Prix, 3 fr. 60 cent.

Grande sonate, par le même, œuvre 36. Prix, 6 fr.

Ces divers œuvres de musique se trouvent chez Pleyel, auteur et éditeur de musique, rue Neuve-des-Petits-Champs. Ils sont la propriété de M. Pléyel, et revêtus de sa signature.

LIVRES DIVERS.

Compte rendu des Opérations de la Caisse d'Escompte, depuis son origine 24 mars 1776 jusqu'à sa suppression 24 août 1793, et de sa liquidation depuis l'époque de sa suppression, par M. Laffon-Ladebat.

Un vol. in-4° sur papier grand-raisin, avec des tableaux.

Prix, 4 fr. pour Paris, et 5 fr. pour les départemens.

A Paris, chez Ant. Bailleul, imprimeur-libraire, éditeur du Journal du Commerce, rue Helvétius, n° 71.

Histoire de la Grèce, traduite de plusieurs auteurs anglais, revue et corrigée par J. J. Leucliette, suivie d'un tableau de la littérature et des arts chez les Grecs, depuis Homère jusqu'au règne de Julien; par l'éditeur.

Deux gros volumes in-8° de 1200 pages.

Prix, 12 fr. pour Paris, et 16 fr. par la poste, franc de port.

A Paris, chez la veuve Moutardier, libraire, quai des Augustins, n° 23.

(Nous donnerons un extrait de cet ouvrage.)

Recueil de Poesies, par M. Daloy, ancien professeur de géographie, et membre aveugle de l'Hospice impérial des Quinze-Vingts.

Prix, 60 centimes.

A Paris, chez Le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, et chez l'auteur, aux Quinze-Vingts.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam b ^o .	54 $\frac{1}{4}$	54 $\frac{3}{4}$
— courant	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{2}$
Hambourg.....	182	181 $\frac{1}{2}$
Madrid direct..	15 35	15 20
— vales.....		
Cadix effect....	15 35	15 20
— vales.....		
Barcel. effect..		
Lisbonne.....	470 r	474 r
Livourne.....	502 c	500 c
Naples.....		
Milan.....	8 6 d. p. 6'	8 1 6 d. p. 6'
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ p.	$\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	252	250
Vienne.....	120	
St-Petersbourg.		
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Marseille.....	$\frac{1}{2}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Montpellier...	$\frac{1}{2}$ p.	
Gènes eff.....	4 70	4 67
Geneve.....		161

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. 100 c. j. du 22 sept. 1807. 86 fr. 15 c.
Idem. jous. du 22 mars 1808. 83 fr. 50 c.
Rescriptions sur domaines. 92 fr. c.
Act. de la B. de France avec doubl. 1290 fr. c.

Entreprises particulières.

Actions de la Caisse des rentiers. fr. c.
Actions des Ponts, j. du 1^{er} octob. fr. c.
Actions des fonderies de Vaucluse. fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 15^e repr. du Triomphe de Trajan. — Mercredi 6, *Bal masqué*.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui, Esther, et l'Etourdi.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui la 2^e repr. de *Midi*, imprévu en vers, à l'occasion du jour de l'an, la *Petite Ville*, et l'*Ami de tout le Monde*.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui.....

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Aujourd'hui le jour de l'An, Honorine, et une Journée chez Bancelin.

Théâtre des Variétés, Boulevard Montmartre. Aujourd'hui M. Pistache, M^{me} Scarron, Romainville, et le Réveillon.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Aujourd'hui les *Etrennes*, le Réveil du Charbonnier, et la Queue de Lapin.

Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Aujourd'hui Saakem ou le Corsaire, et Rozéline.

Théâtre Montansier, Palais du Tribunal. Aujourd'hui une représentation en entier au bénéfice de M. Ravel l'aîné; il dansera, pour la seconde fois, le pas de M. Duport, et un de tatar.

Panorama. Les vues d'Amsterdam, et de Boulogne, sont exposées dans les deux rotondes du boulevard Montmartre, depuis dix heures du matin jusqu'à six. — Prix d'entrée, 2 fr. chaque.

Tivoli d'hiver, (ci-devant Veillée, salle de spectacle et Théâtre de la Cité réunis.) Aujourd'hui 1^{re} ascension par M. Forioso, la tête en bas et les pieds en l'air, sur un balon dans le feu d'artifice optique de M. Gadbois. Tours Préjean; Vues pittoresques et mécaniques; Concert, dans lequel on entendra M. Bianchi; Exercices de MM. Forioso et Longuemare, de M^{me} Forioso sœur et Frascara; Feu d'artifice. — Prix, 3 fr. 30 c. par personne.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine-Michaudière, ci-devant-four-Gaillon. Spectacle aujourd'hui M. Pierre continue les pièces nouvelles annoncées par les affiches. Ce spectacle ingénieux continue toujours d'obtenir les suffrages du public.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 6; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, à M. Agasse, propriétaire de ce journal, rue des Poitevins, n° 6. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 24, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du *Moniteur*, rue des Poitevins, n° 14.